

Mairie de COURPIERE

Avis Pétitionnaire

AVIS D’AFFICHAGE - DECISION

PERMIS DE CONSTRUIRE

N° de dossier : **PC06312524T0007**

Date de dépôt et d'enregistrement de la demande : 27/02/2024

Demandeur : **Madame ALEXANDRA LINE TERRE ET LAC**
10 COURS DE VERDUN RAMBAUD 69002 LYON

Architecte :
4 RUE BELLECORDERIE 69002 LYON

Adresse du terrain : LA PLAINE DE PAILHAT 63120 COURPIERE
Référence cadastrale déclarée : ZE-0032

| Terrain : | Parcelle(s) | Surface en m ² |
|-----------|-------------|---------------------------|
| | ZE-0032 | 25600 |

Description des travaux : **CONSTRUCTION MANEGE EQUESTRE BARDAGE BOIS -
COUVERTURE BAC ACIER RAL 1019 AVEC POSE DE PANNEAUX
PHOTOVOLTAIQUES**

Surface de plancher créée : m²

Date de la décision : 26/04/2024

Nature de la décision : **FAVORABLE**

L'autorisation doit être affichée sur le terrain dès réception de la notification de l'arrêté (indiquer date d'affichage) et ce pendant toute la durée du chantier. L'affichage est effectué par les soins du bénéficiaire sur un panneau de plus de 80 centimètres de manière à être visible depuis la voie publique. Il doit indiquer le nom, la raison ou la dénomination sociale du bénéficiaire, la date et le numéro du permis, et s'il y a lieu la superficie du terrain, la superficie du plancher autorisée ainsi que la hauteur de la construction par rapport au sol naturel. Il doit également indiquer l'adresse de la mairie.

L'affichage doit également mentionner qu'en cas de recours administratif ou de recours contentieux d'un tiers contre cette autorisation, le recours devra être notifié sous peine d'irrecevabilité à l'autorité qui a délivré l'autorisation, ainsi qu'à son bénéficiaire.

Les travaux peuvent démarrer dès que l'autorisation est exécutoire.